

**REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 31/05/2023
Reçu en préfecture le 31/05/2023
Publié le 31/05/2023
ID : 033-213304850-20230412-DE_2023_04_26-DE

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Terre, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame ALFONSO-CHARIOL, Maire.

Date de convocation : 05 avril 2023

Nombre de Conseillers

<u>En exercice</u> :	19
<u>Présents</u> :	14
<u>Absents excusés</u> :	3
<u>Absents</u> :	2

Présents : MM. ALFONSO-CHARIOL, BUTON, CANTE, CANTIN, DURAND, DUPONT, GUÉ, LAGUILLON, LOREAU, MICHEL, ROSSI, SPERANZINI. CURELY, UGOLINI.

Absents excusés : MM. ALLAIRE, LERUTH, GRANEREAU.
Monsieur ALLAIRE a donné pouvoir à Monsieur DURAND.
Madame LERUTH a donné pouvoir à Madame UGOLINI.
Madame GRANEREAU a donné pouvoir à Monsieur MICHEL.

Absent : MM. FONMARTY, MOULIERAC.

Secrétaire de séance : Monsieur MICHEL.

Délibération n° 2023.04.26

Objet : Camping Municipal – Tarifs saison 2023

Madame la Maire propose de revoir la tarification journalière du camping municipal pour 2023 de la façon suivante :

Forfait standard 12,00 €
1 emplacement, 1 véhicule, 1 personne

Forfait cycliste 10,00 €
1 emplacement, 1 personne

Suppléments :
Adulte.....5,00 €
Enfant de moins de 10 ans3,50 €

Divers
Accès douche (gérants de la guinguette) 1,00 €
Carte postale :1,00 €
Affiche :18,00 €

Madame la Maire indique que la taxe de séjour perçue pour le compte de la Communauté de Communes du Grand Saint-Émilionnais est maintenue à 0,22 € par adulte.

Fait et délibéré les jour, mois et an
que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Le 31 mai 2023,



Agnès ALFONSO-CHARIOL.
Maire de Sainte-Terre.